



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9295<sup>e</sup>** séance

Lundi 27 mars 2023, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Fernandes . . . . .	(Mozambique)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Hoxha
	Brésil . . . . .	M. Costa Filho
	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
	Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Jaraud-Darnault
	Gabon . . . . .	M. Biang
	Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
	Japon . . . . .	M <sup>me</sup> Shino
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Gatt
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Chanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bélarus, de l'Érythrée, du Nicaragua, de la République arabe syrienne, de la République populaire démocratique de Corée et de la République bolivarienne du Venezuela à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/212, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Bélarus, la Chine, l'Érythrée, la Fédération de Russie, le Nicaragua, la République arabe syrienne, la République populaire démocratique de Corée et la République bolivarienne du Venezuela.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, nous devons voter sur un projet de résolution (S/2023/212) visant à diligenter, sous les auspices du Secrétaire général, une enquête internationale sur l'acte de sabotage commis contre les gazoducs Nord Stream dans la mer Baltique en septembre 2022. Ce projet de résolution a été déposé par la Fédération de Russie, et la République populaire de Chine, ainsi que le Bélarus, l'Érythrée, le Nicaragua, la République arabe syrienne, la République populaire démocratique de Corée et la République bolivarienne du Venezuela s'en sont portés coauteurs.

Comme nous l'avons dit lors de la séance du Conseil de sécurité sur cette question en février (voir S/PV.9266), nous présentons cette initiative parce que nous avons des doutes sérieux, et très justifiés, sur l'objectivité et la transparence des enquêtes nationales menées par certains pays européens. Malheureusement, ces pays font preuve d'un manque total de volonté de coopérer avec les parties prenantes, en particulier avec mon pays, qui est l'un des plus touchés, afin de faire toute la lumière sur les circonstances de ce crime,

qui menace plusieurs aspects de la paix et de la sécurité internationales.

En outre, ces pays tentent délibérément et systématiquement d'induire le Conseil en erreur en affirmant que la Russie a été informée de leurs efforts. J'appelle de nouveau l'attention sur nos lettres datées du 13 mars 2023 (S/2023/193) et du 24 mars 2023 (S/2023/223), qui comprennent en annexe des copies de la correspondance entre les ambassades russes et les autorités compétentes de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède. Il ressort clairement de cette correspondance que nous n'avons reçu que des réponses de pure forme de la part des autorités de ces États.

Par conséquent, sans une enquête internationale objective et transparente, nous ne découvrirons pas la vérité sur ce qui s'est passé. C'est pourquoi la Russie, dans un esprit ouvert et constructif, propose à ses collègues du Conseil d'adopter un projet de résolution demandant au Secrétaire général de faire des propositions sur la création d'une commission d'enquête internationale indépendante chargée de mener une enquête exhaustive, transparente et impartiale sur les circonstances de ce qui s'est passé. C'est particulièrement important dans le contexte de l'émergence de faits nouveaux et de la prolifération, dans les médias, de versions des faits diversement crédibles, voire absurdes.

Dans la phase finale des débats sur notre projet de résolution, le seul argument que nous avons entendu de la part des collègues qui doutaient de la pertinence d'une enquête internationale se résumait au fait qu'il fallait d'abord attendre la fin des enquêtes nationales. Nous aimerions répondre en disant que ces enquêtes pourraient durer des années, avec le même manque d'efficacité et de transparence. Cependant, le temps presse et cela nous fait de plus en plus soupçonner que les efforts déployés dans le cadre de ces enquêtes ne cherchent pas à clarifier les circonstances du sabotage, mais à dissimuler les preuves et à nettoyer la scène du crime.

Nous estimons que le Conseil a une responsabilité envers la communauté internationale de prendre des mesures face à ces attaques. Par ailleurs, notre initiative ne limite en rien les enquêtes nationales. Au contraire, notre projet de résolution invite les États Membres à coopérer pleinement avec la commission qui sera mise en place. Nous espérons que cela permettra de créer des synergies entre tous les efforts déployés dans ce domaine.

Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. En outre, la découverte récente d'un objet non identifié sur l'un des pipelines de Nord Stream, ainsi que l'autorisation donnée par les autorités danoises à Nord Stream AG de participer à son inspection, ne font que confirmer la nécessité de procédures internationales. Nous doutons qu'une telle autorisation aurait été possible si nous n'avions pas attiré l'attention du monde entier sur cette situation flagrante liée aux enquêtes nationales. Si même ce niveau minimal de transparence ne peut être garanti que si les activités des gouvernements en matière d'enquêtes font l'objet d'une attention internationale soutenue, il ne fait aucun doute que des efforts s'imposent à l'échelle mondiale.

Pendant les consultations sur le projet de résolution, la partie russe a agi de la manière la plus responsable et la plus souple possible et s'est efforcée de rendre le projet acceptable pour tous les États. Toutes les préoccupations exprimées par les membres du Conseil ont été prises en compte. Nous invitons le Conseil de sécurité à appuyer ce projet de résolution. Son adoption permettra d'envoyer un signal clair que de tels actes de sabotage contre des infrastructures transfrontalières sont inacceptables et que leurs auteurs doivent être tenus pour responsables. Nous sommes convaincus que cela est dans l'intérêt de tous les États et de l'ensemble de la communauté mondiale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Brésil, Chine, Fédération de Russie

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Albanie, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 3 voix pour, zéro voix contre et 12 abstentions.

Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer de nouveau notre profonde préoccupation quant à l'acte de sabotage sur les gazoducs Nord Stream 1 et 2, survenu en septembre 2022. Les États-Unis réfutent catégoriquement les allégations sans fondement formulées par la Russie à leur égard en ce qui concerne cet acte de sabotage. Les États-Unis ne sont aucunement impliqués. Comme nous l'avons dit précédemment, la communauté internationale ne peut tolérer aucun acte délibéré visant à endommager des infrastructures critiques.

Toutefois, nous devons être clairs au sujet de ce en quoi consiste le projet de résolution (S/2023/212) de la Russie. Il s'agit d'une tentative de discréditer les enquêtes nationales en cours et de remettre en question toutes les conclusions auxquelles elles aboutissent qui ne correspondent pas au discours politique préétabli de la Russie. Il ne s'agit pas d'une tentative de rechercher la vérité. La Suède, le Danemark et l'Allemagne mènent des enquêtes exhaustives, transparentes et impartiales sur ces incidents. Comme l'ont dit de nombreux membres du Conseil, il faut d'abord laisser le temps à ces pays d'achever leurs enquêtes.

C'est pourquoi nous n'avons pas appuyé ce projet de résolution et nous nous sommes abstenus dans le vote d'aujourd'hui. Nous devons nous demander pourquoi, bien qu'elle n'ait pas réussi à faire valoir ses arguments devant le Conseil, la Russie a tout de même choisi de mettre aux voix ce projet de résolution. Il est difficile de croire que les gesticulations de la Russie ont pour seul but de mener une enquête impartiale et indépendante. Que les choses soient claires : la première version du projet de résolution russe mettait clairement en cause les États-Unis sur la base d'une interprétation erronée des déclarations faites par de hauts responsables de notre pays. Elle critiquait également les enquêtes menées par d'autres États Membres.

Au cours de nombreuses séries de consultations qui ont été tenues, la Russie n'a pas apporté de nouvelles informations crédibles justifiant l'ouverture par l'ONU d'une enquête à ce stade. Je répète que la Russie a toujours cherché à promouvoir des intérêts politiques sur la base d'accusations infondées et d'une culpabilité préétablie. La décision de la Russie de demander un vote sur un projet de résolution qui bénéficie d'un soutien aussi faible doit nous amener à nous interroger

sur ses véritables intentions. Les ressources de l'ONU ne doivent être utilisées pour des enquêtes de l'ONU que dans les cas où les États ne veulent pas ou ne peuvent pas mener des enquêtes sérieuses et impartiales. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas laisser les allégations fallacieuses continues de la Russie distraire le Conseil ou détourner inutilement les maigres ressources de l'Organisation d'autres questions urgentes qui méritent l'attention et les ressources du Conseil. Si elle était réellement déterminée à protéger les infrastructures civiles, la Russie le démontrerait par ses actes. La Russie prétend qu'elle est préoccupée par le sabotage des infrastructures critiques, alors même qu'elle attaque sans répit son voisin. Elle mène des frappes contre des villes et des villages dans toute l'Ukraine, endommageant et détruisant des quartiers résidentiels et des installations médicales. Du fait des attaques de la Russie contre les infrastructures civiles ukrainiennes, des millions de personnes ont été déplacées, sont privées d'électricité et ont besoin d'une aide humanitaire. Les appels lancés aujourd'hui par la Russie en faveur de l'application du principe de responsabilité sonnent faux.

**M. Biang** (Gabon) : Au-delà de la recherche de la lumière concernant l'acte de sabotage contre les gazoducs Nord Stream, le vote d'aujourd'hui est un moment particulièrement sombre pour la pratique des enquêtes internationales. C'est un requiem ou, tout au moins, un tunnel ténébreux pour la logique d'établir les responsabilités de manière indépendante et impartiale dans les cas de faits illicites aux conséquences internationales.

Au vu de la perplexité suscitée par l'issue de ce vote, il va de soi qu'il va être extrêmement difficile de faire accepter à un État du monde une enquête internationale qui soit au détriment de ses intérêts. Pour nous, Africains, qui abritons de façon récurrente des enquêtes internationales en tout genre et accueillons si régulièrement des experts réputés indépendants pour des enquêtes dans des domaines qui remettent souvent en question la souveraineté de nos États, nous ne savons pas si nous devons nous réjouir ou nous attrister de ce revirement et de cette confusion.

C'est parce que nous sommes confus que nous nous sommes abstenus. Bien entendu, nous comptons nous prévaloir des arguments qui sont défendus aujourd'hui de part et d'autre chaque fois que la question des enquêtes internationales se posera à nos États. Il va de soi que personne n'acceptera plus de leçons de morale de personne sur des faits illicites et répréhensibles

affectant la sécurité internationale. De façon évidente, le glas de la responsabilité internationale qui sonne aujourd'hui ouvre fatalement une page d'incertitude pour les peuples du monde, qui, dans leur détresse et face aux actes ou faits illicites qui menacent la sécurité internationale, risquent plus que jamais d'être à la merci des initiatives des États, en sachant que les États n'agissent essentiellement qu'au gré de leurs intérêts. C'est certainement tant mieux pour la souveraineté de chaque État, et certainement tant pis pour l'impartialité, la transparence et l'indépendance.

**M<sup>me</sup> Oppong-Ntiri** (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana considère la préservation de la paix comme un objectif majeur du mandat qui sous-tend l'important travail du Conseil de sécurité. C'est ce qui a guidé la manière générale dont nous avons abordé les discussions sur les attaques contre les gazoducs Nord Stream 1 et 2. Le Ghana s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution S/2023/212, déposé par la Fédération de Russie, non parce que nous serions opposés aux enquêtes internationales, mais parce que nous savons qu'à ce stade il y a déjà trois enquêtes en cours, menées par des autorités nationales compétentes qui se sont engagées à conduire une procédure juste et impartiale pour faire toute la lumière sur un acte délibéré de sabotage. Nous avons bien noté l'expression d'un certain mécontentement au sujet des enquêtes actuelles, mais nous estimons pour notre part qu'il serait prématuré de lancer, ou de demander, des enquêtes internationales parallèles sous les auspices de l'ONU, qui ne dispose pas de moyens propres pour de telles enquêtes.

À titre national, nous avons mis à profit nos déclarations lors des deux précédentes séances sur la question (voir S/PV.9266 et S/PV.9144) pour exhorter toutes les parties et tous les acteurs à faire preuve de retenue et à coopérer de bonne foi aux enquêtes nationales en cours. Cet appel à la retenue nous semble encore valoir aujourd'hui. Nous invitons instamment toutes les parties à favoriser la confiance en évitant toute action unilatérale susceptible de compromettre les efforts déployés pour établir les faits, démêler l'écheveau et faire en sorte que le principe de responsabilité soit appliqué. En même temps, nous sommes conscients de la responsabilité solennelle que la Charte des Nations Unies confère au Conseil. À cet égard, nous tenons à insister sur trois points qui nous paraissent essentiels en vue de clôturer l'affaire dans les meilleurs délais.

Premièrement, il faut accélérer les enquêtes nationales en cours. Elles devraient d'ailleurs être limitées

dans le temps. Il serait également bon que les personnes chargées de l'instruction informent les autorités et les opérateurs russes de tout ce qu'elles font, en temps voulu, et sollicitent leur coopération selon que de besoin.

Deuxièmement, compte tenu de l'intérêt mondial porté à cette affaire, il importe de régulièrement tenir le Conseil au courant des faits nouveaux intervenus dans les enquêtes nationales en cours. À ce propos, nous saluons les lettres conjointes de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède datées du 21 février et du 24 mars et encourageons d'autres mises à jour pertinentes et positives de ce genre.

Enfin, nous soulignons qu'il est nécessaire et important d'appliquer les dispositions de la résolution 2341 (2017) sur la protection des infrastructures critiques, en particulier transnationales. À cette fin, tandis que nous attendons la conclusion des enquêtes nationales, nous sommes d'avis que nous, le Conseil, devrions nous employer à nous unir pour condamner fermement ces attaques, afin de signifier haut et fort à ceux qui seraient tentés d'en commettre que la communauté internationale ne tolérera aucune attaque contre des infrastructures critiques similaires.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole pour expliquer le vote de l'Équateur sur le projet de résolution S/2023/212, concernant les incidents relatifs aux gazoducs Nord Stream. Ma délégation se félicite et est reconnaissante que le rédacteur ait tenu compte de certaines des suggestions que nous avons faites durant les consultations sur le texte, qui à nos yeux s'en trouve amélioré. Il reste néanmoins insuffisant.

Le vote de l'Équateur n'invalide en aucun cas la position de mon pays sur les actes de sabotage, que nous condamnons sans équivoque. Au contraire, comme nous l'avons déclaré à la séance d'information du Conseil de sécurité (voir S/PV.9266) tenue le 21 février, rien ne justifie les attaques contre les infrastructures civiles critiques, y compris les installations énergétiques. Nous ne sommes pas non plus opposés sur le principe à l'idée d'envisager la création d'une commission d'enquête internationale. Toutefois, à la lumière de l'exposé de la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, qui a appelé à éviter les spéculations et les accusations infondées qui pourraient attiser les tensions dans la région et entraver la recherche de la vérité, nous avons décidé de nous abstenir dans le vote. Entre autres choses, l'Équateur avait proposé de mentionner la satisfaction du Conseil de sécurité quant à la conduite des enquêtes

nationales actuellement menées par le Danemark, la Suède et l'Allemagne, dont nous avons été informés par la lettre conjointe de leurs délégations (S/2023/126). Nous réaffirmons notre confiance dans ces enquêtes et encourageons leur poursuite sans la moindre perturbation qui risquerait de limiter ou de compromettre leur portée.

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, Malte exprime sa profonde préoccupation au sujet des dommages infligés aux gazoducs Nord Stream 1 et 2 en septembre 2022 et condamne toute attaque contre des infrastructures critiques. De tels actes sont dangereux et irresponsables, d'autant plus en pleine crise mondiale de l'énergie. Nous avons écouté les informations présentées par le rédacteur du projet de résolution S/2023/212 et par d'autres, y compris durant la séance d'information consacrée à la question le mois dernier (voir S/PV.9266). Malheureusement, jusqu'à présent, les informations présentées à l'appui du projet de résolution ne sont pas étayées par suffisamment d'éléments crédibles. En outre, les enquêtes du Danemark, de l'Allemagne et de la Suède sont en cours, et il importe de faire en sorte que ces procédures nationales puissent être menées à leur terme sans ingérence. Nous nous félicitons aussi des renseignements actualisés que ces États ont fournis le mois dernier. Malte s'est donc abstenue dans le vote sur le projet de résolution, étant donné qu'à ce stade, toute mesure d'enquête de l'ONU serait prématurée et porterait atteinte à l'intégrité des enquêtes nationales en cours, qui sont menées de façon approfondie par les parties directement touchées.

**M<sup>me</sup> Chanda** (Suisse) : La Suisse s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution S/2023/212, présenté par la Fédération de Russie, en lien avec les dommages causés aux gazoducs Nord Stream 1 et 2. La Suisse est préoccupée face à ces événements qui, selon les informations disponibles, sont dus à des actes de sabotage. Nous réitérons notre condamnation de tout acte de sabotage contre les infrastructures critiques, et notamment les infrastructures énergétiques. Le Danemark, l'Allemagne et la Suède mènent des enquêtes nationales pour faire la lumière sur les faits. Nous sommes en faveur d'attendre leurs résultats. Au vu de ces multiples enquêtes en cours, nous estimons que mandater une enquête supplémentaire n'apportera pas d'avantage à ce stade.

**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Notre délégation est restée engagée dans les discussions sur le projet de résolution S/2023/212 depuis qu'ont débuté

les négociations le concernant. Le Japon est profondément préoccupé par l'incident qui a touché les pipelines Nord Stream et suit de près l'avancement des enquêtes nationales en cours. Il s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution car nous estimons que le Conseil de sécurité devrait d'abord laisser les enquêtes nationales arriver à leur terme. Après cela, en fonction des résultats, le Conseil pourra réfléchir à ce qu'il conviendra de faire, le cas échéant.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a condamné l'acte de sabotage contre les gazoducs Nord Stream, et nous le faisons à nouveau. Nous appuyons sans réserve les enquêtes actuellement menées par le Danemark, l'Allemagne et la Suède et attendons avec intérêt d'en connaître les résultats. Nous soutenons les commissions d'enquête du Secrétaire général, lorsqu'elles sont mandatées. Toutefois, compte tenu des enquêtes nationales en cours, nous ne pensons pas qu'il soit approprié d'en créer une dans cette situation. Les négociations ont clairement montré que la Russie ne prend pas au sérieux l'idée d'une enquête impartiale. Le mois dernier, le Représentant permanent de la Russie a affirmé que la Russie savait déjà avec un degré élevé de certitude qui avait fait exploser les gazoducs, et comment. Tout au long du processus, l'objectif de la Russie a été de politiser la question et de prendre pour cible un autre membre du Conseil. C'est pourquoi le Royaume-Uni, tout comme l'écrasante majorité des membres du Conseil, s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution.

Enfin, l'apparente préoccupation de la Russie pour les infrastructures civiles est difficile à prendre au sérieux au vu de son offensive acharnée contre les infrastructures civiles de l'Ukraine au cours de l'année écoulée. Cette agression cynique doit cesser.

**M<sup>me</sup> Jaraud-Darnault** (France) : La France a clairement marqué sa préoccupation après les deux explosions sous-marines qui ont frappé les gazoducs Nord Stream en septembre dernier. Les informations disponibles indiquent que ces explosions sont le résultat d'un acte délibéré et ont une origine humaine. Ces événements sont sans précédent et doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies. La France s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution S/2023/212 présenté par la Russie aujourd'hui, précisément car des enquêtes sont en cours actuellement. Elles ont été diligentées par l'Allemagne, le Danemark et la Suède, et nous n'avons aucune raison de douter de leur sérieux et de leur impartialité. Ces enquêtes doivent aller à leur terme. La France

regrette que la Russie ait fait le choix de demander un vote qu'elle savait perdu d'avance. Elle s'étonne du zèle avec lequel la Russie demande à l'ONU de diligenter une enquête alors même qu'elle a d'ores et déjà attribué les responsabilités dans cette affaire. On ne peut que douter, dès lors, de la sincérité de sa démarche.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : À l'occasion de la séance du Conseil de sécurité qui s'est tenue sur la question en février (voir S/PV.9266) et au cours des consultations qui ont suivi, nous avons clairement exprimé notre profonde préoccupation quant à l'acte de sabotage contre les gazoducs Nord Stream 1 et 2 dans les zones économiques exclusives du Danemark et de la Suède, en mer Baltique. De tels actes sont inacceptables. Nous apportons notre plein appui aux enquêtes menées par les autorités nationales danoises, allemandes et suédoises, qui ont été lancées rapidement et sont toujours en cours. Nous les remercions du travail qu'elles ont accompli jusqu'à présent et attendons avec intérêt une enquête complète, objective et impartiale.

Nous soutenons les efforts d'enquête déployés par l'ONU, chaque fois qu'ils sont mandatés. Toutefois, nous ne voyons pour le moment aucune valeur ajoutée à l'ouverture d'une enquête internationale parallèle. Toute tentative de discréditer et/ou de politiser le processus d'enquête en cours, notamment en accusant délibérément d'autres États sur la base de préjugés, de suppositions ou d'expédients, ou en s'appuyant sur des coupures de presse non vérifiées et ficelées de manière artificielle, est inacceptable et stérile. Nous n'y sommes pas favorables, car de tels efforts empêchent d'avancer vers la conclusion de la question.

La protection des infrastructures civiles est une obligation juridique pour tous les États, en tout temps et en tout lieu. Ce n'est pas à la carte. À cet égard, la crédibilité de la Russie dans cette affaire – alors qu'elle détruit intentionnellement, méthodiquement et sans relâche les infrastructures civiles vitales en Ukraine, avec des conséquences mortelles – est pour le moins douteuse, voire tout à fait cynique. C'est pourquoi l'Albanie s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution S/2023/212.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Après l'explosion du gazoduc Nord Stream en septembre de l'année dernière, de nombreux membres du Conseil, dont la Chine, ont immédiatement fait part de leur inquiétude quant à ses conséquences négatives considérables sur l'approvisionnement énergétique mondial, l'environnement et la sécurité du transport maritime.

Cet acte de sabotage odieux porte atteinte à la sécurité non seulement de l'Europe, mais aussi des infrastructures transnationales mondiales. Il est dans l'intérêt de tous les pays de mener une enquête objective, impartiale et professionnelle sur cet acte afin de rendre publics les résultats de l'enquête dès que possible et de faire en sorte que les auteurs de cet acte soient tenus d'en répondre.

La Chine est favorable à l'idée d'autoriser l'ONU à mettre en place une commission d'enquête internationale indépendante pour enquêter sur l'événement. Nous remercions la Russie d'avoir distribué le projet de résolution S/2023/212, d'avoir mené plus d'un mois de consultations approfondies entre les membres du Conseil et d'avoir fait preuve de souplesse et d'ouverture en intégrant au texte les modifications avancées par la Chine et d'autres membres. La Chine déplore les résultats du vote sur le projet de résolution S/2023/212, relatif aux gazoducs Nord Stream.

Certains membres considèrent qu'il n'est pas nécessaire que le Conseil autorise une enquête internationale dans la mesure où les pays concernés mènent déjà des enquêtes nationales. En réalité, les enquêtes internationales et nationales ne sont pas incompatibles. Au contraire, une enquête internationale menée sous les auspices de l'ONU peut jouer un rôle de coordination entre les différentes enquêtes nationales, garantir l'exhaustivité et l'intégrité de la chaîne de responsabilité et faire en sorte que les conclusions de l'enquête fassent davantage autorité et soient plus largement acceptées. Certains membres ont estimé qu'il fallait d'abord mener à bien les enquêtes nationales avant d'envisager des enquêtes internationales. De fait, plus de six mois se sont écoulés depuis les explosions des gazoducs Nord Stream. Si une enquête internationale doit être menée, les preuves doivent être recueillies le plus rapidement possible. Le processus ne doit pas s'éterniser, sous peine de rendre la collecte des preuves plus difficile et de nuire ainsi aux résultats de l'enquête. Certains membres ont appelé à se garder de toute spéculation ou accusation sans fondements, ou de préjuger des résultats de l'enquête. Or, autoriser l'ONU à lancer une enquête internationale est précisément la meilleure façon de répondre aux spéculations et aux allégations. Si les pays concernés décidaient d'accueillir à bras ouverts le mandat du Conseil de sécurité pour une enquête internationale sur l'explosion des gazoducs Nord Stream, ils auraient au moins un semblant de bonne conscience. Si, à l'inverse, ces pays rechignent à soutenir l'autorisation d'une enquête internationale par le Conseil, cela ne fait

que renforcer le soupçon qu'il y a peut-être quelque chose à cacher.

Bien que les membres du Conseil ne soient pas encore parvenus à un accord autorisant une enquête internationale, nous sommes tous favorables à ce que la vérité éclate et à ce que les auteurs soient traduits en justice dans les plus brefs délais. La Chine espère que les pays qui mènent des enquêtes nationales prendront davantage conscience de l'urgence, qu'ils informeront le Conseil de l'état d'avancement de leurs enquêtes de manière régulière et en temps voulu, et que leurs conclusions seront établies et rendues publiques le plus rapidement possible. Le Conseil de sécurité a la responsabilité de rester saisi de cet incident, notamment en organisant des séances d'information régulières et en prenant les mesures nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je crains qu'après le vote d'aujourd'hui, les soupçons qui pèsent sur l'identité des auteurs du sabotage des gazoducs Nord Stream ne fassent que croître. Je voudrais rappeler brièvement au Conseil quelques faits de base à cet égard.

Au vu et au su du monde entier, les États-Unis et leurs alliés ont tout fait pour empêcher la conduite d'une enquête internationale objective sur les explosions des gazoducs Nord Stream en septembre de l'année dernière. Washington a d'abord menacé publiquement, au plus haut niveau, de faire exploser les gazoducs, puis s'est réjoui avec sarcasme de la nouvelle du sabotage. Dans le même temps, les médias se sont livrés à de nombreuses spéculations et ont avancé des versions tout à fait contradictoires et absurdes, c'est le moins que l'on puisse dire, sur l'identité des auteurs de ce sabotage. Tous les appels de la Russie, en tant que partie touchée, à se joindre aux enquêtes nationales menées au Danemark, en Allemagne et en Suède, ont été ignorés. Nos demandes écrites n'ont reçu que des réponses de pure forme, ce que les membres ont eu l'occasion de constater de leurs propres yeux. Voici donc ce que je prédis. Ces enquêtes dites nationales, auxquelles la Russie ne participe pas, peuvent durer des années. Puis-je demander au représentant des États-Unis ce qu'il a découvert de si préétabli dans notre projet de résolution ? Il connaît le dicton « un coupable n'a jamais la conscience tranquille », n'est-ce pas ? Les États-Unis établissent systématiquement un lien entre ce projet de résolution et l'Ukraine, bien que le document, et pas seulement lui, ne dise pas un seul mot sur l'Ukraine.

Lorsque nous avons soulevé la question d'une enquête internationale objective, la tactique de nos collègues américains et européens s'est limitée à nier l'implication des États-Unis, d'une part, et à empêcher la conduite d'une enquête transparente et impartiale sur les circonstances du sabotage, d'autre part. Plus les preuves de l'implication de Washington et de ses alliés de l'OTAN faisaient surface, plus le bloc occidental s'insurgeait contre le caractère prétendument inopportun d'une enquête internationale. Qu'est-ce que cela signifie ? Nul besoin d'être détective ou analyste pour comprendre que les États-Unis et leurs alliés tentent d'effacer les traces, c'est-à-dire qu'ils multiplient les spéculations et versions absurdes tout en refusant de commenter les faits peu flatteurs qui sont révélés. Si les États-Unis voulaient réellement établir les faits et demander des comptes aux coupables, Washington agirait différemment.

Ce vote était une épreuve de vérité par laquelle chacun d'entre nous avait la possibilité de décider vers quel monde nous allons nous diriger. S'agit-il d'un monde où le droit international est respecté et où il n'y a pas d'impunité pour les attaques contre les gazoducs internationaux et autres infrastructures ? Ou s'agit-il d'un monde où il y a des États qui peuvent faire ce qu'ils veulent, qui établissent des lois que tout le monde doit suivre, ce qu'ils appellent « l'ordre fondé sur des règles », et qui ne sont jamais tenus de rendre des comptes, même pour les agissements les plus imprudents et les plus dangereux ? Le vote d'aujourd'hui a très clairement confirmé que nos anciens partenaires occidentaux pensent pouvoir agir en toute impunité. Par ailleurs, nous avons assisté aujourd'hui à une manifestation désagréable de la « conspiration silencieuse » occidentale au Conseil de sécurité, qui empêche cet organe de s'acquitter de ses fonctions. Bien évidemment, nous en tirerons les conclusions qui s'imposent. Nous sommes convaincus que des faits plus détaillés apparaîtront au grand jour, que toutes les personnes impliquées dans le sabotage du gazoduc Nord Stream seront identifiées et que tous les détails de ce crime seront révélés. C'est inévitable.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis condamnent sans ambiguïté le sabotage des gazoducs Nord Stream 1 et 2 en septembre 2022. Ces actes criminels ont causé de graves dommages à l'environnement et mis en péril la sécurité énergétique mondiale. Le sabotage des infrastructures énergétiques transfrontalières préoccupe vivement la communauté internationale. Les principes de souveraineté et de coopération internationale sont essentiels

pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité énergétique mondiale. Nous sommes conscients de l'importance des enquêtes nationales actuellement menées par le Danemark, l'Allemagne et la Suède, et nous soulignons la nécessité pour les autorités nationales de mener des enquêtes approfondies. Nous les exhortons également à faire preuve de transparence à l'heure de partager leurs conclusions avec les acteurs concernés. La sécurité énergétique mondiale passe par la collaboration des États souverains. Les Émirats arabes unis connaissent d'expérience la nécessité de la coopération et de l'échange d'informations au cours des enquêtes. C'est pourquoi nous jugeons encourageante l'invitation faite par le Danemark à l'exploitant du gazoduc à récupérer un objet qui pourrait être lié au sabotage. Nous espérons qu'il s'agit d'un signe annonçant une plus grande coopération entre les pays qui mènent les enquêtes et les parties prenantes dans un avenir proche.

Nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution S/2023/212, car les enquêtes nationales se poursuivent. Nous recommandons d'intensifier les efforts de coopération de la semaine dernière, et de fixer une date limite claire pour les conclusions des enquêtes. Déterminés à ce que ce problème soit réglé, nous soulignons que la sécurité énergétique mondiale est essentielle pour tous les pays et réaffirmons l'importance primordiale de la protection des infrastructures énergétiques.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Toute proposition d'un membre du Conseil doit être examinée de manière respectueuse et objective. Le Brésil a, dès le départ, participé aux négociations dans un esprit constructif et a proposé plusieurs amendements dans le but de rapprocher les différentes positions et conceptions pour tenter de parvenir à un consensus. Le Brésil a voté pour le projet de résolution S/2023/212, sur les explosions ayant touché le gazoduc Nord Stream. Comme de nombreux membres du Conseil l'ont dit à juste titre à notre séance du 30 septembre (voir S/PV.9144), cette question concerne une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les informations préliminaires fournies par les autorités des pays européens indiquent qu'il s'agit d'un acte de sabotage, dans lequel un acteur étatique pourrait être impliqué. Six mois après les explosions, nous ne savons toujours pas ce qui les a provoquées.

La prudence avec laquelle les autorités danoises, allemandes et suédoises traitent la question est compréhensible. Le vote du Brésil ne doit pas être interprété comme une critique de la façon dont les enquêtes sont

conduites ni comme un signe de méfiance, mais comme une reconnaissance de l'importance que l'ONU déploie des efforts supplémentaires et plus exhaustifs. Je répète que nous estimons que chaque proposition au Conseil de sécurité doit être analysée sur sa valeur propre. Puisque nous considérons que les explosions en mer Baltique constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, une commission créée par le Secrétaire général serait tout indiquée pour assister le Conseil dans ses décisions.

Compte tenu du rejet du projet de résolution, le Brésil encourage les responsables des enquêtes en cours à partager leurs conclusions avec le Conseil dès que possible. La gravité de la question fait qu'une réponse rapide et transparente doit être apportée aux préoccupations des États Membres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Que l'on veuille bien m'excuser de prendre à nouveau la parole, mais je dois répondre aux points soulevés par le représentant de la Fédération de Russie.

Comme cela a été dit, depuis que les attaques ont été commises, la Russie affirme que les États-Unis en sont responsables. En formulant ces commentaires, la Russie a très clairement montré qu'elle n'était pas intéressée par une enquête impartiale. Elle avait déjà décidé qui était le coupable. La Russie faisait simplement de la politique.

Les trois pays qui ont lancé des enquêtes se soucient de ce qui arrive aux infrastructures dans le monde. Nous devons laisser ces enquêtes suivre leur cours. Je considère comme un signe positif le fait que la Russie s'inquiète d'une menace pesant sur les infrastructures critiques, en particulier sur cette infrastructure critique. J'espère qu'elle se montrera tout aussi préoccupée par les infrastructures de l'Ukraine et par ce qui s'abat actuellement sur elles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à dire qu'avant que M. Seymour Hersh ne publie ses conclusions, je ne me souviens pas qu'un responsable russe ait déclaré que les États-Unis étaient coupables de cette tragédie. Ce n'est qu'après la

publication de l'article de M. Hersh que cette question s'est posée.

Je voudrais demander à mon collègue des États-Unis quelle est sa réaction aux propos du Président Biden, son président, qui, bien avant qu'ils ne soient effectivement détruits, a déclaré : « Nous allons détruire ces gazoducs » ?

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Voilà bien une habitude russe que de toujours poser une question pour le seul plaisir de la poser. Tout d'abord, je ne lis pas les articles de Seymour Hersh. Et franchement, les États-Unis ne fondent pas leurs politiques, ou leurs réponses, sur les seules accusations d'un journaliste.

Je dirai juste que les accusations portées par des responsables russes au sujet de la culpabilité supposée des États-Unis dans la commission de ces attaques sont purement et simplement fausses. Je suggérerai à mon collègue russe qu'au lieu de se livrer à des jeux politiques sur une question aussi importante que celle-ci, la Russie ferait mieux de s'occuper de la question de la responsabilité vis-à-vis des infrastructures critiques. Une fois de plus, je rappelle que la Russie n'a aucune crédibilité en ce qui concerne la protection des infrastructures critiques. Il suffit de regarder ce qu'elle fait en Ukraine.

Je répondrai donc à mon collègue russe qu'au lieu de poser des questions sur les États-Unis et leur point de vue sur les infrastructures critiques, il devrait plutôt s'interroger sur ce qui se passe en Ukraine et se demander si cela témoigne d'un comportement responsable à l'égard des infrastructures critiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je n'ai pas demandé au représentant des États-Unis de commenter l'article de M. Hersh, qu'il n'a même pas lu, ce que d'ailleurs je lui recommande vivement de faire. Mais je lui ai posé une question directe : que pense-t-il des propos de son propre président, qui a dit ouvertement : « nous allons détruire Nord Stream » ? Je n'ai pas reçu de réponse à cette question précise.

*La séance est levée à 15 h 50.*